

## L'accompagnement éducatif

Depuis la rentrée 2008, tous les collèges peuvent proposer à leurs élèves des activités après les cours, qui peuvent relever :

- du soutien scolaire
- de pratiques sportives
- de pratiques culturelles

Pour répondre à la mise en place de ces différentes actions, l'établissement se propose de promouvoir les sciences ou, par exemple, de passer des conventions avec des clubs. La direction régionale de la jeunesse et des sports subventionne alors les clubs. La fréquentation des dits clubs dans le cadre de l'accompagnement éducatif devient absolument gratuite pour les élèves.

Concernant le volet culturel, des partenariats sont montés entre des associations et le collège. La responsabilité pédagogique de toutes les activités est dévolue au chef d'établissement.

Grâce à l'intervention d'enseignants, d'assistants d'éducation et d'intervenants extérieurs, les élèves ont pu :

- bénéficier de soutien scolaire
- pratiquer d'autres sports : gymnastique, volley, voile, basket, VTT
- créer un disque avec le groupe ART ZOYD qui a accueilli nos jeunes dans des studios à plusieurs reprises
- être initiés à l'hygiène alimentaire et à la prévention de l'obésité
- s'initier au secourisme
- participer à la réalisation de petits films

[caption id="attachment\_1755" align="alignnone" width="300"]



Avant première du film réalisé sur la vie au collège par les élèves du SAS en collaboration avec le lycée du Hainaut.[/caption]